



Finalités masculines

samedi 1er février

	gymnase 1	gymnase 2
10:00	½ finale basse Hauts-de-Seine vs Essonne	½ finale basse Yvelines vs Seine-Saint-Denis
11:30	places 7-8	
12:45	places 5-6	
14:30	½ finale haute Val-d'Oise vs Val-de-Marne	½ finale haute Seine-et-Marne vs Paris
15:45	places 3-4	
17:00	places 1-2	

Finalités féminines

dimanche 2 février

	gymnase 1	gymnase 2
10:00	½ finale basse Val-d'Oise vs Yvelines	½ finale basse Hauts-de-Seine vs Paris
11:30	places 7-8	
12:45	places 5-6	
14:30	½ finale haute Essonne vs Val-de-Marne	½ finale haute Seine-et-Marne vs Seine-Saint-Denis
15:45	places 3-4	
17:00	places 1-2	

RÈGLEMENT SPORTIF



Taille des ballons

Masculin : taille 2 Féminin : taille 1

Temps de jeu

2 x 20'

Exclusion

2

Temps mort

1 par période et par équipe

Mi-temps

5'

Limite d'utilisation des joueurs

14 joueurs sur la FdMe

Arbitrage

La division JAJ de la CTA de la ligue IDF désignera 1 binôme de jeunes arbitres officiels pour officier sur chaque rencontre.

Les JAJ assureront également les fonctions de secrétaire et chronométreur.

Règlement en cas de match nul

En cas d'égalité à l'issue du temps règlementaire, on procèdera à l'exécution de jets de 7m



Rappel du règlement fédéral sur le déroulement de jets de 7 m (article 3.3.6 du règlement des compétitions)

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4° paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.





ACCÈS



Maison du Handball: 1 rue Daniel-Costantini - 94000 Créteil

Par la route :

Autoroute A86, Sortie n°23 en direction de Provins/Troyes/Bonneuil – N406, Sortie Valenton Z.A. - Au rond-point, suivre D102.

Par les transports :

Métro Ligne 8 descendre à la station Créteil – Pointe au lac ou Bus n°393 descendre à la station Pointe du Lac.

L'accès du public se fera obligatoirement par l'entrée spectateurs

